

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		COMMISSAIRE AUX COMPTES													
Nature de l'activité (1)						45 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	52 063	107,45 %	
R E C E T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	3 610	7,45 %
	4	Montant net des recettes										AD	48 453	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	164	0,34 %	
	7											AG	48 616	100,34 %	
			TOTAL (ligne 4 à 6)												
3	8	Achats (6)										BA	5 452	11,25 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	885	1,83 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	698	1,44 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	260	0,54 %
	13		Autres impôts										BS	179	0,37 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	743	1,53 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 450	2,99 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			
	17	Entretien et réparations			203	0,42 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs								
	18	Personnel intérimaire			3	0,01 %									
	19	Petit outillage (11)			340	0,70 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			32	0,07 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			4 846	10,00 %									
	22	Primes d'assurances			210	0,43 %									
	23	Frais de véhicules (12)			1 227	2,53 %	Total : Transport et déplacements								
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...											
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)			1 926	3,97 %									
	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	3 171								
25		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	445	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	- 37								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			812	1,68 %	Total : Frais divers de gestion									
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			977	2,02 %										
28	Frais d'actes et de contentieux			32	0,07 %										
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	1 273	2,63 %										
30	Autres frais divers de gestion			2 257	4,66 %										
31	Frais financiers (14)					BN	108	0,22 %							
32	Pertes diverses (15)					BP	12	0,02 %							
33						BR	27 553	56,87 %							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

N° SIRET

45 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	21 061	43,47 %
	35	Plus-values à court terme (16)					CB			
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	335	0,69 %	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	21 396	44,16 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
	40	Frais d'établissement (19)					CG	4	0,01 %	
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	485	1,00 %	
	42	Moins-value à court terme					CK	19	0,04 %	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	411 0,85 %
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	411		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	920	1,90 %
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	20 476	42,26 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5			Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	9 207	
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	3 608	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	929	
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (VéloMOTEUR, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)				
	T	X					2 982		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B